

20171211_DL_04

OBJET : Plan France
Très Haut Débit -
convention de subvention
avec la Caisse des
Dépôts pour l'opération
2013-2018 - Avenant 1

Date de convocation :
5 décembre 2017

Date de séance:
11 décembre 2017

Date d'affichage :
15 janvier 2018

Membres en exercice : 9

Membres présents : 4

Membres votants : 5

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept, le 11 décembre à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

Etaient présents : Ernest CANDELA, Laurent PARSIS, Philippe COCQ

Florence RODINGER a donné son pouvoir à Ernest CANDELA

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

LE BUREAU

- Vu la délibération n°4 du Comité syndical du 1er juillet 2015 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu la convention conclue avec la Caisse des Dépôts le 15 avril 2016 comprenant les conditions générales et conditions spécifiques de subvention par le Plan France Très Haut Débit de l'opération 2013-2018 de mise en œuvre du SDTAN de la Somme,
- Vu le projet d'avenant n°1 aux conditions générales et conditions spécifiques permettant notamment d'intégrer le financement de 4 opérations de raccordement de zones d'activités,

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le projet d'avenant à la convention de subvention entre la Caisse des Dépôts et le syndicat mixte Somme Numérique portant sur les conditions générales et les conditions spécifiques de versement des aides prévues dans le cadre du Plan France Très Haut Débit pour la réalisation de l'opération 2013-2018 de mise en œuvre du SDTAN de la Somme, est approuvé.

ARTICLE 2 – Le Président est autorisé à signer les présents avenants.

ARTICLE 3 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.